



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou en
châtaigneraie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code des communes ;
Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants ;
Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'arrête interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu la demande déposée par l'entreprise EUROVIA pour procéder aux travaux de création de la nouvelle Voie communale de Jalenques à Mourjou, commune de PUYCAPEL
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation ;

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 25 mai 2021 à 8 heures et jusqu'au vendredi 11 juin 2021 à 18h, en raison de travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA, la circulation sera alternée sur la voie communale de Jalenques qui dessert l'usine INTERLAB.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation.

Article 5 : Monsieur le Maire de PUYCAPEL, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Calvinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PUYCAPEL, le 25 mai 2021



François DANEMANS,
Maire de PUYCAPEL